



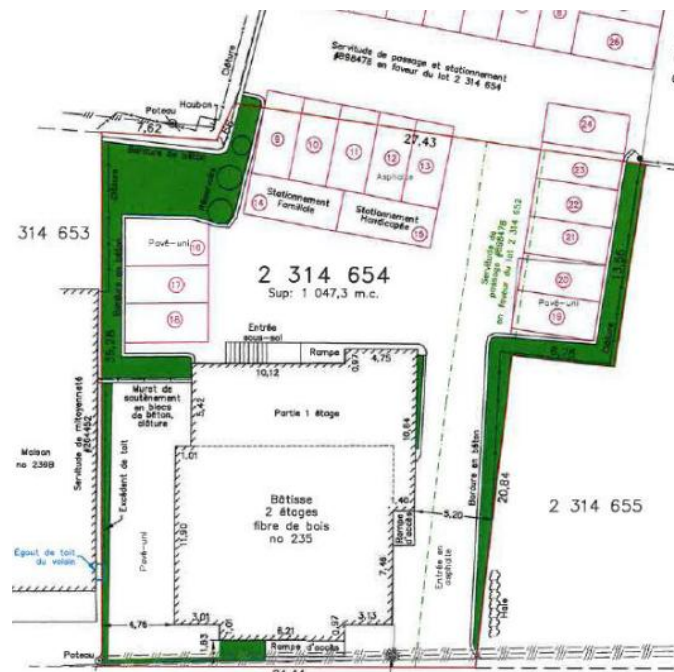
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 20 mai 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 235, rue Principale - Gio's

L'objet est de régulariser :

- Une bande de verdure en cour latérale droite ayant une section d'une profondeur de moins d'un mètre, alors que le *Règlement de zonage* prescrit une profondeur égale à la profondeur de la marge de recul minimale, soit un mètre;
- Un accès à moins d'un mètre de la ligne latérale alors que *Règlement* prescrit une distance minimale d'un mètre;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 avril 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA